

**MODELE D'ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DE LA PART VARIABLE
DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT**

Le *Maire de la Commune de* / Le *Président de.....*

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 714-13 et suivants,
- (*Le cas échéant*) Vu le décret n°94-731 du 24 août 1994 portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres,
- (*Le cas échéant*) Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,
- (*Le cas échéant*) Vu le décret n°2006-1392 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs de police municipale,
- (*Le cas échéant*) Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
- Vu le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres,
- Vu la délibération du (*organe délibérant*) en date du fixant les modalités d'attribution de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement,
- Considérant que l'engagement professionnel de *M./Mme* (*nom, prénom*), (*titulaire, stagiaire*), ainsi que sa manière de servir justifient l'attribution de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement,
- (*Le cas échéant*) Considérant que *M./Mme* (*nom, prénom*), exerce ses fonctions à temps non complet à raison de ... heures hebdomadaires OU a été autorisé(e) à exercer ses fonctions à temps partiel à raison d'une quotité de temps de travail de ... %,

A R R Ê T É

ARTICLE 1^{er} : *M./Mme* percevra euros au titre de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement.

ARTICLE 2^{ème} : Cette prime sera versée (*la périodicité du versement doit être prévue par délibération*).

ARTICLE 3^{ème} : La présente décision est valable pour la période du au (validité limitée à une année).

ARTICLE 4^{ème} :

(Pour les collectivités n'ayant pas adhéré à la médiation préalable obligatoire) En application des dispositions de l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de dans le délai de 2 mois à compter de la présente notification (requête possible sur le site www.telerecours.fr).

OU

(Pour les collectivités ayant adhéré à la médiation préalable obligatoire, en cas de décision administrative individuelle défavorable relative à un élément de rémunération) En cas de contestation de la présente décision, le Médiateur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de (*indiquer les coordonnées du médiateur compétent*) doit être saisi préalablement à la saisine du Tribunal Administratif.

La saisine du Médiateur doit intervenir dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision. Cette saisine interrompt le délai de recours contentieux.

Si la médiation ne permet pas de parvenir à un accord, en application des dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de

..... dans le délai de 2 mois à compter de la fin de la médiation. La requête peut être déposée sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5^{ème}: Le (*autorité territoriale*) et le comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Fait à, le

Le *Maire/Président*,